



Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

Inspection santé et sécurité au travail de l'enseignement supérieur et de la recherche

110, rue de Grenelle 75357 Paris SP 07 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012 DE L'INSPECTION SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Delphine Demoncheaux-Raggiri, Florence Kotzyba, Pierre Poquillon, Patrick Rieux, Laurent Roy, David Savy, Laure Villarroya-Girard, et Fabrice Wiitkar

Inspecteurs santé et sécurité au travail

1.	CA	CADRE DE LA MISSION						
2.	<b>0</b> E	RGANISATION	•					
۷.	O F	RUANISATION						
3.	. RA	ATTACHEMENT DES ETABLISSEMENTS	3					
4.	I. MODALITES DE FONCTIONNEMENT							
	4.1	PILOTAGE	3					
	4.2	PROGRAMMATION DES INSPECTIONS						
	4.3	DEROULEMENT DES INSPECTIONS PROGRAMMEES						
	4.4	FONCTIONNEMENT AU SEIN DE L'IGAENR						
	4.5	FONCTIONNEMENT INTERNE	4					
5.	EL	EMENTS DE BILAN	4					
	5.1	VISITES QUADRIENNALES/QUINQUENNALES	/					
		VISITES QUADRIENNALES/QUINQUENNALES						
	5.3	CHS, CHSCT ET EXPERTISES						
c	ev	/NTHESE DES MESURES IMMEDIATES PROPOSEES EN 2012						
ο.	31	TNTHESE DES MESURES IMMEDIATES PROPOSEES EN 2012	0					
7.	SY	NTHESE DES CONCLUSIONS PROPOSEES EN 2012	6					
•	•							
		- La prévention médicale (77 %)						
		- Les agents de prévention (77 %)						
		- L'évaluation des risques et la programmation des actions de prévention (70 %)						
		- L'exploitation des bâtiments et des installations techniques (60 %)						
		- Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) (58 %)	7					
		- La prévention des risques psychosociaux (40 %)	8					
8.	AU	JTRES ACTIVITES DE L'INSPECTION	8					
a	0.0	ONCLUSION	c					
4	1.0	INC.LUSION	U					

Le présent rapport rend compte de l'activité de l'inspection santé et sécurité au travail de l'enseignement supérieur et de la recherche au cours de l'année 2012.

#### 1. Cadre de la mission

Les fonctionnaires et agents chargés d'assurer les fonctions d'inspection contrôlent les conditions d'application des règles définies par le décret 82-453, modifié en dernier lieu par le décret 2011-774, et proposent au chef d'établissement intéressé toute mesure qui leur paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels. En cas d'urgence, ils proposent au chef d'établissement concerné, qui leur rend compte des suites données à leurs propositions, les mesures immédiates jugées par eux nécessaires.

# 2. Organisation

Huit inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST), dont l'un en charge de leur coordination, sont rattachés à l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR). Un neuvième inspecteur a intégré le groupe en novembre 2012 et a entamé sa formation initiale à l'INTEFP.

## 3. Rattachement des établissements

Au 31 décembre 2012, les établissements rattachés se répartissent selon la typologie suivante :

- administration centrale du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- 76 universités sur 76,
- 61 grands établissements et écoles d'ingénieurs sur 66,
- 29 centres des œuvres universitaires et scolaires (national et régionaux) sur 29,
- 7 établissements publics scientifiques et technologiques sur 9,
- 5 écoles françaises à l'étranger sur 5,
- 12 établissements n'entrant pas dans les catégories précédentes sur 13.

Le nombre d'établissements à inspecter (hors administration centrale) s'établit à 184, soit 95% des établissements susceptibles d'être rattachés. Il est à noter que 2012 a vu le rattachement de l'EPAURIF, de 5 PRES, de l'IFFSTAR et, à titre temporaire, de l'INSERM.

#### 4. Modalités de fonctionnement

#### 4.1 Pilotage

Les représentants des parties concernées par l'inspection se sont réunis le 12 avril 2012, sous la présidence du chef du service de l'IGAENR. Les représentants de l'IGAENR, de la DGRH, de la DGESIP, de la DGRI, du CNRS, du CNOUS et le coordonnateur des inspecteurs santé et sécurité au travail participaient à la réunion.

#### 4.2 Programmation des inspections

Les inspections sont programmées à mi-parcours du contrat d'établissement.

En 2012, les inspections ont concerné principalement les établissements d'enseignement supérieur de la vague D.

L'objectif de 51 inspections a été retenu par le comité de pilotage.

#### 4.3 Déroulement des inspections programmées

- Les inspections ont été effectuées en binôme, sauf cas de force majeure.
- La plupart des visites d'inspection ont eu une durée comprise entre 1 et 5 jours, selon la dimension et l'activité de l'établissement.

#### 4.4 Fonctionnement au sein de l'IGAENR

L'année 2012 a vu un accroissement des échanges entre inspecteurs généraux et ISST :

- des réunions de travail ont été organisées entre le chef du service de l'IGAENR et le coordonnateur des inspecteurs santé et sécurité au travail,
- un inspecteur a participé à l'enquête administrative diligentée par la ministre de l'enseignement supérieur suite à l'accident mortel de Toulon,
- les rapports des ISST sont mis en ligne sur le site collaboratif de l'IGAENR.

En outre, des échanges réguliers entre le chef du secrétariat administratif des inspections générales et le coordonnateur des inspecteurs permettent d'optimiser la gestion administrative des inspecteurs santé et sécurité au travail.

#### 4.5 Fonctionnement interne

En raison de l'absence de secrétariat, les inspecteurs ont à nouveau consacré une partie significative de leur temps de travail à l'organisation matérielle de leurs activités (gestion de planning, traçabilité, archivage...).

Un suivi budgétaire détaillé des missions est assuré périodiquement avec la DGESIP. Les objectifs fixés en terme de maitrise des coûts ont été atteints dans le respect du planning défini lors du comité de pilotage.

# 5. Éléments de bilan

# 5.1 Visites quadriennales/quinquennales

39 établissements et sites ont été inspectés :

#### 12 universités et EPA

•	Caen	(report	201	U)
-	Cacil	いたいかい	<b>Z</b> ()	<b>()</b>

Évry,

Cergy-Pontoise,

Montpellier 2,

Nîmes,

Paris 1.

Paris 2.

Paris 3,

Paris 4,

Paris 12,

Perpignan

CUFR Albi.

## 14 grands établissements, écoles d'ingénieurs et centres régionaux

Arts et Métiers Paris Tech

· Cluny,

Angers,

Metz.

· Transversal,

Collège de France,

École des chartes.

ENIM (report 2011),

ENS Ulm.

ENSC Paris.

ENSEA,

EPHE,

- INALCO,
- INHA.

Observatoire de Paris.

#### 9 EPST ou sites d'EPST

- Siège de l'INRAP
- 1 direction interrégionale de l'INRAP :

Grand sud ouest,

- · ABES,
- IRD,
- Centre de l'INRIA à Saclay.

4 délégations régionales du CNRS :

Bretagne (report 2010),

Centre Est (report 2011),

Île de France Est.

Paris A

#### 2 CROUS:

· CROUS Créteil.

· CROUS Dijon,

#### 2 Écoles françaises

· EFA Athènes,

Casa Vélasquez.

#### 5.2 Visites intermédiaires

12 établissements et sites ont été inspectés :

## 7 universités

Auvergne

Besançon

Bretagne Sud

Grenoble 2Paris 7,

Pau

Bretagne occidentale

# 2 grands établissements et écoles d'ingénieurs

ENSC Rennes
ENI Tarbes.

#### 3 CROUS

- CROUS Caen
- CROUS Nantes

CROUS Besançon

## 5.3 CHS, CHSCT et expertises

Le nombre de participations aux CHS et CHSCT est de 86 dont 28 ont donné lieu à une restitution de l'inspection.

L'inspection a accompagné des établissements suite à des accidents graves ou mortels avec une participation à 3 CHSCT spéciaux. Elle a également apporté son expertise sur des problématiques techniques (schéma directeur incendie, étude de

sécurité pyrotechnie, problèmes sanitaires, pollution chimique, risques psychosociaux...) mais aussi organisationnelle (fusion d'universités).

# 6. Synthèse des mesures immédiates proposées en 2012

Sur 51 visites d'inspection réalisées pendant l'année 2012, 28 ont donné lieu à des propositions de mesures immédiates, dont le nombre total est de 106. Des situations d'urgence ont pu être corrigées par l'établissement en cours de visite : dans ce cas, elles n'ont pas donné lieu à des propositions écrites.

82 propositions, soit un peu plus des trois quarts, ont porté sur :

- l'exploitation des bâtiments et des installations techniques, qui ont fait l'objet de 33 propositions soit 31% des propositions formulées,
- les risques liés aux activités scientifiques, dont les 14 propositions formulées concernaient principalement les agents chimiques dangereux,
- les risques d'incendie (12 propositions), dont les mesures proposées ont particulièrement porté sur l'amélioration des conditions d'évacuation,
- l'utilisation des machines et équipements de travail (12),
- les risques de chute (11).

19 mesures ont porté sur le document unique et la programmation des actions de prévention (5), la prévention médicale (4), les risques psychosociaux (4), l'intervention des entreprises extérieures (2), les agents de prévention (2) et le travail isolé (2).

5 autres mesures ponctuelles ont été proposées.

Le poids relatif des mesures immédiates concernant l'exploitation des bâtiments et des installations techniques, qui avait déjà significativement augmenté en 2011, continue sa progression. 31% des mesures proposées en 2012 ont concerné ces questions contre 27% en 2011, 19% en 2010 et 10% en 2009.

Notons que des propositions de mesures immédiates classées dans d'autres rubriques sont motivées par des défauts de maintenance : sorbonnes non vérifiées, équipements de travail non maintenus en conformité, par exemple.

Pour la première fois, les inspecteurs ont proposé des mesures immédiates relatives au traitement des RPS.

# 7. Synthèse des conclusions proposées en 2012

En 2012, les axes prioritaires recommandés aux établissements ont concerné les points suivants. Ils sont classés par occurrence.

# - La prévention médicale (77 %)

La rédaction d'un rapport médical annuel, la transmission des informations, entre les DRH et les médecins, et le temps médical constituent les principaux axes d'amélioration proposés.

- Les agents de prévention (77 %)

La rédaction des lettres de cadrage, obligatoires depuis la modification du décret 82-453 intervenue en juin 2011, l'organisation et la coordination du réseau de fonctionnels et la formation des conseillers et assistants de prévention forment les principales recommandations.

- La formation et les consignes écrites (74 %)

Souvent, la politique de formation en hygiène et sécurité doit encore être développée. Les anomalies relevées concernent en particulier la formation pratique et appropriée à la sécurité, qui doit être dispensée à chaque agent. Les inspecteurs ont recommandé aux chefs d'établissement concernés de cadrer et d'assurer la traçabilité de cette formation.

- L'évaluation des risques et la programmation des actions de prévention (70 %)

Le document unique d'évaluation des risques (DUER) n'est pas toujours réalisé de façon satisfaisante : sa mise en œuvre est souvent partielle, parfois inexistante. Les DUER réalisés dans les unités de travail ne sont pas toujours assortis d'actions, programmées ou immédiates. Les programmes de prévention rédigés font rarement l'objet d'un bilan de mise en œuvre.

Pour favoriser la mise en œuvre des DUER et des programmations d'actions afférentes, les inspecteurs ont, en particulier, insisté sur la nécessité d'un appui marqué de la direction, de la responsabilisation des chefs de service et de l'implication de la hiérarchie dans la réalisation et le suivi des plans d'action.

- L'exploitation des bâtiments et des installations techniques (60 %)

La mise en place des procédures de maîtrise des vérifications des installations techniques et des équipements (traçabilité des contrôles et mise en œuvre des mesures correctives), ainsi que les vérifications initiales après travaux importants, forment, dans ce domaine, les principaux axes d'amélioration présentés aux chefs d'établissement.

- Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) (58 %)

La modification du décret 82-453 intervenue en juin 2011 a rendu obligatoire la création de CHSCT, qui se substituent aux CHS. Un décret spécifique aux établissements d'enseignement supérieur était nécessaire pour permettre la création des CHSCT dans ces établissements ; ce décret (n° 2012-571) est paru en avril 2012.

De fait, nombre d'établissements n'avaient pas installé leur CHSCT au moment des visites des inspecteurs ; la création de cette instance a donc été souvent préconisée. La consultation du CHSCT n'est pas toujours réalisée. Cette obligation a fréquemment fait l'objet d'un rappel aux chefs d'établissement par les inspecteurs, notamment concernant les projets de travaux et le programme annuel de prévention.

- La prévention des risques psychosociaux (40 %)

La mise en place d'une politique collective et individuelle de prévention et de prise en charge des risques psychosociaux, l'intégration de cette problématique dans le cadre de la démarche du DUER et la constitution d'une cellule de veille sociale ont constitué l'essentiel des recommandations des inspecteurs sur ce champ.

Il convient de relever l'émergence des risques psychosociaux qui apparaissent de façon significative dans les axes prioritaires soulignés par les inspecteurs.

# 8. Autres activités de l'inspection

Les inspecteurs ont participé (liste non exhaustive) :

- au comité de pilotage de l'inspection santé et sécurité au travail,
- au groupe de travail interne portant sur une méthodologie d'évaluation de la prévention des risques psychosociaux (RPS), qui a permis de rédiger une fiche de retour d'expérience, un guide et un mémo pour les inspecteurs,
- à des réunions de travail avec l'IGAENR.
- aux réunions des groupes de travail du CHSCT ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- à des réunions organisées par l'observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement,
- à des réunions de travail avec la DGAFP portant sur les risques psychosociaux, l'enquête interministérielle SST et sur la formation initiale des inspecteurs santé et sécurité au travail par l'institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP),
- à des réunions avec la DGESIP pour la gestion budgétaire et le suivi des établissements en matière de patrimoine immobilier,
- à des réunions de travail avec l'AMUE portant sur le logiciel EvRP, la préparation d'actions de formations nationales et de fiches pratiques,
- à une journée de sensibilisation organisée par l'AMUE sur les RPS,
- à des réunions portant sur la rédaction du guide « Prévention des risques professionnels » piloté par le MESR,
- à des réunions de travail avec l'INSERM portant sur le rattachement de l'INSERM à l'inspection mutualisée,
- à des réunions de travail pour accompagner un établissement à rédiger son plan particulier de mise en sûreté (PPMS),

- à des réunions de travail avec la Mission de la parité et de la lutte contre les discriminations du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- à des réunions de travail rassemblant des EPST (CNRS, INSERM, IRD, INRIA, INRAP) et l'association GP'Sup rassemblant des préventeurs des établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- à des réunions de travail d'associations professionnelles (ADHYS, ANISST, GP'Sup),
- à l'actualisation du livre des références.
- à des réunions permettant l'élaboration d'un document d'analyse commune du décret n°82-453.

Les inspecteurs ont également participé à un nombre significatif de formations au profit des établissements (membres des CHSCT, assistants de prévention, fonctionnels en hygiène et sécurité, directeurs et responsables RH des CROUS...) et lors de séminaires AMUE, GP'Sup, ADHYS sur des thématiques spécifiques telles que les risques psychosociaux, la veille réglementaire ou l'expérimentation animale. Trois inspecteurs sont intervenus lors de la formation interministérielle des inspecteurs santé et sécurité au travail (fonctionnement de l'inspection, risque chimique, risque biologique).

Des inspecteurs ont participé à des jurys de concours (président, expert ou membre).

#### 9. Conclusion

Les objectifs fixés lors du précédent comité de pilotage ont été atteints. Les inspections à mi-parcours sont désormais entrées dans le mode de fonctionnement courant de l'inspection, et les partenariats internes (IGAENR, DGESIP...) et externes (AMUE, corps de contrôle...) ont été étendus. Une participation accrue des inspecteurs aux formations organisées par les établissements a été constatée. La problématique de la prise en charge des participations aux réunions de CHSCT d'établissement demeure.